

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 97.00.211.006.0 DU 29 DECEMBRE 1997

Mesures de longueur en rubans
de fibre de verre SICFO STANLEY
de 10 m, 15 m, 20 m,
25 m, 30 m, 50 m et 100 m
(CLASSES II ET III)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/CEE DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 73/362/CEE DU 19 NOVEMBRE 1973 MODIFIEE RELATIVE AUX MESURES MATERIALISEES DE LONGUEUR, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA CEE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 75-906 DU 16 SEPTEMBRE 1975 MODIFIE REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : MESURES DE LONGUEUR ET DE L'ARRETE DU 3 FEVRIER 1977 MODIFIE RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A LA VERIFICATION DES MESURES DE LONGUEUR.

FABRICANT

SICFO STANLEY S.A. (Société Industrielle et Commerciale Française des Outils STANLEY),
rue Jouchoux, ZI Trépillot, BP 1579, 25009 Besançon Cedex (France).

OBJET

Le présent certificat renouvelle et complète les certificats :

- n° 87.0.03.211.7.3 du 6 juillet 1987 (1)
- n° 88.0.03.211.7.3 du 23 août 1988 (2)

(1) Revue de Métrologie, juillet 1987, page 758.

(2) Revue de Métrologie, septembre 1988, page 887.

(3) Revue de Métrologie, avril 1990, page 471.

(4) Revue de Métrologie, juillet 1991, page 636.

(5) Revue de Métrologie, février 1992, page 207.

(6) Revue de Métrologie, mars 1992, page 345.

(7) Revue de Métrologie, avril 1996, page 3.

- n° 90.0.03.211.7.3 du 8 mars 1990 (3)
- n° 91.00.211.004.0 du 1er juillet 1991 (4)
- n° 92.00.211.001.0 du 12 février 1992 (5)
- n° 92.00.211.003.0 du 30 mars 1992 (6)
- n° 96.00.211.001.0 du 11 janvier 1996 (7).

CARACTERISTIQUES

Les mesures sont constituées par des rubans de fibre de verre de couleur blanche, jaune ou bleue, équipant des boîtiers enrouleurs.

Le ruban a une largeur de 12,7 mm, 16 mm ou 19 mm, et une épaisseur de 0,5 mm.

Les mesures peuvent être à traits ou mixtes.

Elles comportent à leur origine un anneau de tirage métallique ou en matière synthétique avec ou sans équerre rabattable ; cet anneau est fixé au ruban par un étrier métallique ou en matière synthétique.

Le ruban est accroché à l'axe du boîtier enrouleur au-delà de son échelon terminal.

La graduation est millimétrique ou centimétrique, de couleur noire, sur un bord d'une ou des deux faces.

La chiffraison est exprimée en centimètres tous les décimètres et en mètres suivis du symbole m tous les mètres. Les mètres suivis du symbole m peuvent être rappelés à chaque décimètre.

L'étrier de début de ruban peut comporter une chiffraison exprimée en centimètres tous les centimètres.

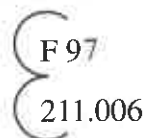
Les chiffres des décimètres sont de couleur noire ; les chiffres des mètres, et des rappels de mètres sont de couleur noire ou rouge.

La chiffraison peut être décroissante de gauche à droite.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Sont apposés sur le début de chaque mesure :

- la longueur nominale, dans un rectangle, entre le troisième et le quatrième centimètre ;
- la classe de précision, entre le quatrième et le cinquième centimètre ;
- la marque d'identification du fabricant C25, entre le septième et le huitième centimètre ;
- le signe d'approbation C.E.E. de modèle, entre le douzième et le treizième centimètre :



- l'inscription FRANCE, entre le treizième et le quatorzième centimètre ;
- la température de référence 20 °C, entre le quatorzième et le quinzième centimètre ;
- la force de traction 20 N, entre le quinzième et le seizième centimètre.

Les mesures peuvent comporter des inscriptions publicitaires dans les emplacements disponibles au-dessus des graduations, entre le cinquième et

le septième centimètre et entre le seizième et le dix-huitième centimètre.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

La marque de vérification primitive C.E.E. est apposée sur l'étrier qui fixe l'anneau de tirage au ruban, ou sur cet anneau, ou imprimée sur le ruban entre le onzième et le douzième centimètre.

DEPOT DE MODELE

Les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence du dossier DA. 10-29, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Franche-Comté et chez le fabricant.

VALIDITE

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Schémas n° 6500 de l'origine des mesures.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6500

MESURES DE LONGUEUR EN RUBANS DE FIBRE DE VERRE SICFO STANLEY
DE 10 m, 15 m, 20 m, 25 m, 30 m, 50 m et 100 m

